COMMUNE DE MIALLET – DORDOGNE

COMPTE-RENDU - Conseil municipal du 22 Janvier 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/01/2026
Ouverture de réunion à 18h00

Membres en exercice	13	***Présents :*** D. MARCETEAU, E.SOL-EVRARD, C. GROS, V. MONDARY, H. SEEGERS, M.P. REDON, S. ARCHAMBAULT. E. MICHIELS, Y. DELOMPRE ***Absents ayant donné pouvoir :*** C. DE RIVASSON à C. GROS, J.C. GRANET à E. SOL-EVRARD, P. MARCETEAU à Y. DELOMPRE ***Absent :*** Y. DUGAS ***Secrétaire de séance :*** Y. DELOMPRE
Membres présents	9	
Votants (dont 3 pouvoirs)	12	

Ordre du jour

Le Conseil accorde à l'unanimité l'inscription d'un deuxième point « autorisation d'encaissement » suite à la demande de Madame le Maire.

1. Approbation du PV de la séance du 15 novembre

Le PV est approuvé à l'unanimité moyennant une correction de forme en page 1 « 0,02 » au lieu de « ,02 ».

2. Autorisation d'encaissement 1

Il est exposé que, suite à une longue période de facturation sur la base d'estimations sans relève de compteur sur le point de livraison dénommé Cité Découverte, un montant de trop-perçu important subsistait. Sur demande de la Commune EDF a reversé ce trop perçu. Il figure donc au compte P503 et attend l'émission d'un titre de prise en charge. Il est en conséquence proposé d'autoriser Madame le Maire à encaisser ce remboursement de trop-perçu d'EDF pour une somme de 8 607,75 € sur le budget principal de la commune.

Le Conseil valide à l'unanimité.

3. Autorisation d'encaissement 2

Madame le Maire expose que, suite à l'enlèvement d'arbres tombés et à la coupe d'arbres menaçant de tomber réalisés au bord du stade en août 2025, l'entreprise concernée, Dufour Frères de Champs-Romain, a envoyé un chèque de 400,00 €. Il est en conséquence proposé d'autoriser Madame le Maire à encaisser ce produit sur le budget principal de la commune.

Le Conseil valide à l'unanimité.

4. Questions diverses

Néant.